

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 28 JANVIER 1880.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOUTON.

---

### I

*Demande du sieur Pierre-Hubert-Marie UBAGHS.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Ubaghs sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Hulsberg (Pays-Bas), le 15 novembre 1853, et s'est établi en Belgique en 1871.

Il a terminé ses études à l'université de Liège où il a obtenu le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques avec la plus grande distinction ; il est actuellement professeur de mathématiques supérieures à l'institut Postula. Cet établissement prépare les élèves aux examens d'admission aux écoles spéciales de l'État.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche, et il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

*Le Rapporteur,*

D. MOUTON.

*Le Président,*

E. VANDAM.

## II

*Demande du sieur Pierre-Daniel Uessler.*

MESSIEURS,

Le sieur Uessler, né à Dorp (Prusse), le 25 janvier 1840, est venu en Belgique en 1869 et s'est établi à Liège où il a fondé un atelier de repassage et de polissage d'armes blanches.

Ses affaires ont prospéré et il s'est créé de bonnes relations dans le pays.

Il a satisfait à ses obligations en ce qui concerne la milice.

Sa conduite n'a donné lieu à aucun reproche et il sollicite la naturalisation dans l'intérêt de sa famille.

Le pétitionnaire s'engageant à payer le droit d'enregistrement, votre commission est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa requête.

*Le Rapporteur,*

D. MOUTON,

*Le Président,*

E. VANDAM.

## III

*Demande du sieur Alfred-Théophile Hayot.*

MESSIEURS,

Le sieur Hayot est né à Gué-d'Hossus (France), le 25 mars 1845.

Il est venu s'établir en Belgique, comme menuisier, le 1<sup>er</sup> janvier 1874, et habite la commune de Bruly (Namur) où il s'est marié.

Il a satisfait dans son pays à ses obligations de milice.

Il jouit de l'estime générale et les autorités consultées déclarent qu'il mérite la faveur qu'il sollicite.

Le pétitionnaire s'engageant à payer le droit d'enregistrement, votre commission est d'avis de prendre sa requête en considération.

*Le Rapporteur,*

D. MOUTON.

*Le Président,*

E. VANDAM.

## IV

*Demande du sieur Charles-Jacques Betsch.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Betsch est né à Eupen (Prusse), le 11 novembre 1843. Il est venu s'établir à Verviers, comme ouvrier de fabrique, en 1865, et, pas plus dans son pays qu'en Belgique, sa conduite n'a rien laissé à désirer.

Il résulte des pièces produites qu'il a rempli ses obligations de milice et qu'il s'engage, le cas échéant, à payer le droit d'enregistrement.

En conséquence votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa requête en considération.

*Le Rapporteur,*

D. MOUTON.

*Le Président,*E. VANDAM.

---

## V

*Demande du sieur Jean-Paul Dosquet.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Dosquet, né à Malmedy (Prusse), le 24 octobre 1845, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, après avoir résidé successivement à Spa et à Liège, s'est définitivement établi, en 1865, à Verviers, où il exerce la profession de menuisier entrepreneur.

Il a satisfait dans son pays à ses obligations en ce qui concerne le service militaire.

Les autorités consultées donnent sur sa conduite et sa moralité les meilleurs renseignements.

Le pétitionnaire s'engageant à acquitter le droit d'enregistrement, votre commission est d'avis d'accueillir favorablement sa demande.

*Le Rapporteur,*

D. MOUTON.

*Le Président,*E. VANDAM.

---